77B114

Le présent acte a été
déposé au Greffe du
Tribunal de commerce
de Bordeaux

Le 16 SEP. 2010

sous le N° 13250

FUSION-ABSORPTION
DE LA SOCIETE GAD
PAR LA SOCIETE D'ETUDES ET DE REALISATIONS TECHNIQUES D'AQUITAINE-SERTA

TRAITE DE FUSION

ENTRE LES SOUSSIGNES :

- Monsieur Guy DELUGIN, agissant en qualité de Gérant et au nom de la société **SOCIETE D'ETUDES ET DE REALISATIONS TECHNIQUES D'AQUITAINE-SERTA**, Société à Responsabilité Limité au capital de 88 908,27 euros, dont le siège social est 4195 avenue de Bordeaux 33127 ST JEAN D'ILLAC, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 308 575 299 RCS BORDEAUX,

dûment habilité aux fins des présentes,

Ci-après dénommée "la Société Absorbante",

D'UNE PART,

ET:

- Monsieur Guy DELUGIN, agissant en qualité de Gérant et au nom de la société **G A D**, Société à Responsabilité Limitée, au capital de 7.622,45 euros, dont le siège social est 4195 avenue de Bordeaux 33127 ST JEAN D'ILLAC, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 415 310 689,

dûment habilité aux fins des présentes;

Ci-après dénommée "la Société Absorbée",

D'AUTRE PART,

Préalablement à la convention de fusion faisant l'objet du présent acte, il a été exposé ce qui suit:

CHAPITRE I : EXPOSE

I - CARACTERISTIQUES DES SOCIETES

1/ La société SOCIETE D'ETUDES ET DE REALISATIONS TECHNIQUES D'AQUITAINE-SERTA (*Ci-après dénommée « SERTA » ou « Société Absorbante »*) est une Société à Responsabilité Limitée dont l'objet est la prise de participations dans toutes sociétés, la gestion et l'administration des participations, la gestion des filiales et la gestion du patrimoine immobilier ,

La durée de la Société est de 50 ans et ce, à compter du 1er mars 1977

Le capital social de la société SERTA s'élève actuellement à 88 908,27 euros. Il est réparti en 5.832 actions de 15,24 euros de nominal chacune, intégralement libérées.

Elle n'a pas créé de parts de fondateur ou de parts bénéficiaires, ni émis d'obligations ou de valeurs mobilières composées.

Elle ne fait pas appel public à l'épargne.

2/ La société G A D est une Société à Responsabilité Limitée. La société GAD est une société holding dont l'activité est la détention et la gestion du patrimoine immobilier.

La durée de la Société est de 99 ans et ce, à compter du 30 janvier 1998.

Le capital social de la société G A D s'élève actuellement à 7.622,45 euros. Il est réparti en 500 parts de 15,24 euros de nominal chacune, intégralement libérées.

Elle n'a pas créé de parts de fondateur ou de parts bénéficiaires, ni émis d'obligations ou de valeurs mobilières composées.

Elle ne fait pas appel public à l'épargne.

3/ La société SERTA ne détient aucune participation dans le capital de la société G A D.

4/ Monsieur Guy DELUGIN, Gérant de la société SERTA est également Gérant de la société GAD.

II - MOTIFS ET BUTS DE LA FUSION

Les sociétés GAD et SERTA ont toutes deux pour objet la détention des biens immobiliers, soit directement, soit dans le cadre de contrats de crédit-bails, dans lesquels sont exploitées les activités de leurs filiales et notamment de la société SERTA ASD.

Dans un souci de rationalisation de l'organisation juridique du groupe SERTA, les sociétés Apporteuse et Absorbée souhaitent fusionner leurs activités.

Cette opération aboutira à la détention de l'ensemble du patrimoine immobilier par une seule et même structure et permettra une limitation des coûts de fonctionnement en regroupant la gestion de ce patrimoine au sein d'une même entité juridique

III - COMPTES SERVANT DE BASE A LA FUSION

Les termes et conditions du présent traité de fusion ont été établis par les deux sociétés soussignées, sur la base de leurs comptes, arrêtés au 31 décembre 2009, et approuvés par l'associé unique de chacune des sociétés soussignées.

Les bilans, comptes de résultat et annexes, arrêtés au 31 décembre 2009, de chacune des sociétés soussignées, figurent en annexe à la présente convention.

IV - METHODES D'EVALUATION

Les éléments d'actif et de passif apportés sont évalués à leur valeur réelle, tels qu'ils figurent dans les comptes de la société GAD, arrêtés au 31 décembre 2009.

La valeur réelle a été retenue en application du règlement CRC n°2004-01 relatif au traitement comptable des fusions et opérations assimilées de l'Avis n°2005-C du 4 mai 2005 du Comité d'urgence du CNC afférent aux modalités d'application du règlement susvisé.

Cette évaluation n'entraîne aucune conséquence défavorable à l'égard de quiconque.

A l'effet de réaliser la fusion, objet des présentes, la société SERTA procèdera à une augmentation de capital par voie de création de parts sociales nouvelles, lesquelles seront attribuées aux associés de la Société Absorbée.

CECI EXPOSE, LES PARTIES ONT ETABLI DE LA MANIERE SUIVANTE LE PROJET DE LEUR FUSION

CHAPITRE II : APPORT-FUSION

I - DISPOSITIONS PREALABLES

La société G A D apporte, sous les garanties ordinaires de fait et droit en la matière, et sous les conditions suspensives ci-après exprimées, à la société SERTA, l'ensemble des biens, droits et obligations, actifs et passifs, existant chez elle au 31 décembre 2009. Il est précisé que l'énumération ci-après n'a qu'un caractère indicatif et non limitatif.

Le patrimoine de la société G A D sera dévolu à la société SERTA, Société Absorbante, dans l'état où il se trouvera le jour de la réalisation définitive de la fusion.

II - APPORT DE LA SOCIETE G A D

L'actif apporté comprenait au 31 décembre 2009, sans que cette désignation puisse être considérée comme limitative, les biens et droits ci-après désignés et évalués à leur valeur réelle.

A) Actif apporté

1. Eléments incorporels

. Immobilisations incorporelles.225.325 euros

2. Eléments corporels

Terrains 138.000 euros

L'actif apporté de la société GAD comprend un terrain sis Lieu-dit Les Deux Poteaux Nord à MERIGNAC (33700), cadastré section EK, n°6, d'une surface de 04ha10a08ca acquis le 3 décembre 2002.

. Autres immobilisations corporelles notamment matériel et mobilier... ..5.766 euros

3. Immobilisations financières

Participations dans la société SERTA ASD.	.269.988 euros
Participations dans la société GAD INDE PRIVATE LIMITED	14.445 euros
Créances rattachées aux participations groupe	6.843 euros
Participations BFCC	610 euros

5. Valeurs réalisées et disponibles

Créances et disponibilités	82.729 euros

SOIT UN MONTANT DE L'ACTIF APPORTE DE 743.706 euros

L'origine de propriété des biens immobiliers apportés sera relatée dans l'acte de dépôt du présent acte au rang des minutes de Maître Jérôme DURON, notaire à Biganos (33).

B) Passif pris en charge

1. Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits ...	... 51.047 euros
2. Emprunts et dettes financières ...	... 240 euros
3. Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8.400 euros
4. Dettes fiscales et sociales.	13.098 euros
5. Autres dettes... ...	115.921 euros

SOIT UN MONTANT DE PASSIF APPORTE DE 188.706 euros

Le représentant de la société G A D certifie que le chiffre total du passif ci-dessus mentionné et le détail de ce passif sont exacts et sincères, qu'il n'existait, dans la Société Absorbée, au 31 décembre 2009, aucun passif non comptabilisé.

C) Actif net apporté

Différence entre l'actif apporté et le passif pris en charge, l'actif net apporté par la société GAD à la société SERTA s'élève donc à

- Total de l'actif 743.706 euros

- Total du passif 188.706 euros

SOIT UN ACTIF NET APPORTE DE 555.000 euros

III - DETERMINATION DU RAPPORT D'ECHANGE

Sur la base des méthodes d'évaluation retenues susvisées, l'évaluation de la valeur de l'action de chaque société est la suivante ·

- La société **G A D** est évaluée à 555.000 €uros pour 500 parts sociales soit 1.110 €uros la part sociale ,

- La société **SERTA** est évaluée à 11 120.000 €uros pour 5.832 parts sociales soit 1906,72 euros la part sociale.

La comparaison de ces valeurs et de leurs titres fait ressortir que la valeur relative de SERTA, représente 1,72 fois la valeur relative de G A D.

En conséquence, le rapport d'échange des droits sociaux est fixé à QUATRE parts sociales de la société SERTA pour SEPT parts sociales de la société GAD.

IV - REMUNERATION DE L'APPORT EFFECTUE PAR G A D A SERTA

Ainsi qu'il a été dit ci-dessus, l'actif net apporté par la société G A D à la société SERTA s'élève donc à 555.000 euros.

En rémunération de cet apport fait à la société SERTA par la société G A D, 291 parts sociales nouvelles de 15,24 euros de valeur nominale chacune environ, entièrement libérées, seront créées par la société SERTA à titre d'augmentation de son capital de 4.436,27 euros, et attribuées à l'associé unique de la société G A D.

Les 291 parts sociales nouvelles seront entièrement assimilées aux titres déjà existants, jouiront des mêmes droits et supporteront les même charges, notamment toute retenue d'impôts, en sorte que tous les titres de même nature, sans distinction, donneront droit au paiement de la même somme nette lors de toute répartition ou de tout remboursement effectué pendant la durée de la Société ou lors de sa liquidation.

La rémunération ci-dessus convenue correspond à la parité de fusion arrêtée de façon forfaitaire, en sorte qu'elle ne saurait être changée à moins d'un mutuel assentiment de l'associé unique des deux sociétés qui seront appelées à statuer sur l'opération, au motif que la consistance ou l'importance du patrimoine de l'une ou de l'autre société, ayant servi à établir cette parité, aurait été modifiée depuis la date de référence utilisée pour établir la consistance des éléments d'actif et de passif.

Les parts nouvelles à créer par la société SERTA seront soumises à toutes les dispositions statutaires de cette société et porteront jouissance à compter du 1er janvier 2010 quelle que soit la date de réalisation définitive de la fusion.

V - PRIME DE FUSION

La prime de fusion représente la différence entre la valeur nette des biens apportés et la valeur nominale des titres émis en contrepartie

- Valeur nette des apports		555.000 euros
à soustraire de cette valeur		
- Le montant de l'augmentation effective de capital		4.436,27 euros

PRIME DE FUSION..... 550.563,73 euros

Ce montant constituera une prime de fusion qui sera inscrite au passif du bilan de la société SERTA et sur laquelle porteront les droits de tous les associés anciens et nouveaux de la société.

De convention expresse, la réalisation définitive de la fusion vaudra autorisation pour la gérance de la société SERTA de prélever sur ladite prime le montant de tous frais, charges et impôts consécutifs à la fusion.

VI - PROPRIETE - JOUISSANCE

La société SERTA sera propriétaire et prendra possession des biens et droits mobiliers et immobiliers apportés à compter du jour de la réalisation définitive de la fusion. Jusqu'à cette date, la société G A D continuera de gérer avec les mêmes principes, règles et conditions, l'ensemble de ses actifs sociaux.

Elle en aura la jouissance à compter rétroactivement du 1er janvier 2010.

Il est expressément stipulé que les opérations, tant actives que passives, engagées par la société G A D, depuis le 1er janvier 2010 jusqu'au jour de la réalisation de la fusion, seront considérées comme ayant été engagées pour le compte et aux risques et profits de la société SERTA.

Les comptes de la société G A D afférents à cette période, seront remis à la Société Absorbante par les responsables légaux de la société.

Enfin, la Société Absorbante sera subrogée purement et simplement, d'une manière générale, dans tous les droits, actions, obligations et engagements divers de la Société Absorbée, dans la mesure où ces droits, actions, obligations et engagements se rapportent aux biens faisant l'objet du présent apport.

A cet égard, Monsieur DELUGIN déclare qu'il n'a été fait depuis le 31 décembre 2009, aucune opération autre que les opérations de gestion courante.

Ainsi, il déclare qu'il n'a été pris depuis cette date, aucune disposition de nature à entraîner une réalisation de l'actif et qu'il n'a procédé depuis cette date à aucune création de passif, autre que le passif commercial courant.

CHAPITRE III : CHARGES ET CONDITIONS

Les biens apportés sont libres de toutes charges et conditions autres que celles ici rappelées ·

I - ENONCE DES CHARGES ET CONDITIONS

1.1 - La société SERTA prendra les biens apportés par la Société Absorbée dans l'état où ils se trouveront à la date de réalisation de la fusion, sans pouvoir exercer aucun recours contre la société G A D, pour quelque cause que ce soit et notamment pour usure ou mauvais état des installations, du mobilier et des matériels ou outillages apportés, erreur dans la désignation et la contenance des biens, quelle qu'en soit l'importance.

1.2 - Ainsi qu'il a déjà été dit, les apports de la Société Absorbée sont consentis et acceptés moyennant la charge pour la Société Absorbante de payer en l'acquit de la Société Absorbée, indépendamment de la rémunération sous forme de titres nouveaux de la Société Absorbante, l'intégralité du passif de la Société Absorbée, tel qu'énoncé plus haut. D'une manière générale, la Société Absorbante prendra en charge l'intégralité du passif de la Société Absorbée, tel que ce passif existera au jour de la réalisation définitive de la fusion projetée.

Il est précisé ici que le montant ci-dessus indiqué du passif de la société G A D à la date du 31 décembre 2009, donné à titre purement indicatif, ne constitue pas une reconnaissance de dettes au profit de prétendus créanciers qui seront tenus, dans tous les cas, d'établir leurs droits et de justifier de leurs titres.

Enfin, la société SERTA prendra à sa charge les passifs qui n'auraient pas été comptabilisés et transmis en vertu du présent acte, ainsi que les passifs, ayant une cause antérieure au 31 décembre 2009, mais qui ne se révèleraient qu'après la réalisation définitive de la fusion.

II - L'ABSORPTION EST, EN OUTRE, FAITE SOUS LES AUTRES CHARGES ET CONDITIONS SUIVANTES :

2.1 - La société SERTA aura tous pouvoirs, dès la réalisation de la fusion, notamment pour intenter ou défendre à toutes actions judiciaires en cours ou nouvelles, au lieu et place de la Société Absorbée et relatives aux biens apportés, pour donner tous acquiescements à toutes décisions, pour recevoir ou payer toutes sommes dues en suite des sentences ou transactions.

2.2- La société SERTA supportera et acquittera, à compter du jour de la réalisation de la fusion, les impôts et taxes, primes et cotisations d'assurances, ainsi que toutes charges quelconques, ordinaires ou extraordinaires, grevant ou pouvant grever les biens et droits apportés et celles qui sont ou seront inhérentes à l'exploitation ou à la propriété des biens apportés.

2.3- La société SERTA exécutera, à compter du jour de la réalisation de la fusion, tous traités, marchés et conventions intervenus avec des tiers et avec le personnel, relativement à l'exploitation des biens apportés, toutes assurances contre l'incendie, les accidents et autres risques et sera subrogée dans tous les droits et obligations en résultant à ses risques et périls, sans recours contre la Société Absorbée.

2.4 - Elle se conformera aux lois, décrets, arrêtés, règlements et usages concernant les exploitations de la nature de celle dont font partie les biens apportés et fera son affaire personnelle de toutes autorisations qui pourraient être nécessaires, le tout à ses risques et périls.

2.5- La société SERTA sera subrogée, à compter de la date de la réalisation définitive de la fusion dans le bénéfice et la charge des contrats de toute nature liant valablement la Société Absorbée à des tiers pour l'exploitation de son activité.

Elle fera son affaire personnelle de l'obtention de l'agrément par tous tiers à cette subrogation, la société G A D s'engageant, pour sa part, à entreprendre, chaque fois que cela sera nécessaire, les démarches en vue du transfert de ces contrats.

2.6 - Conformément à la loi, tous les contrats de travail en cours au jour de la réalisation définitive de l'apport entre la Société Absorbée et ceux de ses salariés transférés à la Société Absorbante par l'effet de la loi, subsisteront entre la Société Absorbante et lesdits salariés dont la liste est ci-annexée.

La société SERTA sera donc substituée à la Société Absorbée en ce qui concerne toutes retraites, comme tous compléments de retraites susceptibles d'être dus, ainsi que tous avantages et autres charges en nature ou en espèces, y compris les congés payés, ainsi que toutes charges sociales et fiscales y afférentes.

2.7 - La société SERTA aura seule droit aux dividendes et autres revenus échus sur les valeurs mobilières et droits sociaux à elles apportés et fera son affaire personnelle, après réalisation définitive de la fusion, de la mutation à son nom de ces valeurs mobilières et droits sociaux.

2.8 - La société SERTA sera subrogée purement et simplement dans tous les droits, actions, hypothèques, privilèges et inscriptions qui peuvent être attachés aux créances de la Société Absorbée.

2.9 - La Société Absorbante sera tenue à l'acquit de la totalité du passif de la Société Absorbée, dans les termes et conditions où il est et deviendra exigible, au paiement de tous intérêts et à l'exécution de toutes les conditions d'actes ou titres de créance pouvant exister, sauf à obtenir, de tous créanciers, tous accords modificatifs de ces termes et conditions.

2.10 - La société SERTA prendra les biens immobiliers à elle apportés dans l'état où ils existeront lors de la prise de possession, sans pouvoir exercer aucun recours ni répétition contre la société G A D, à raison de fouilles ou excavations qui auraient pu être pratiquées sous les immeubles, et de tous éboulements qui pourraient en résulter par la suite, la nature du sol et du sous-sol n'étant pas garantie, comme aussi sans aucune garantie en ce qui concerne soit l'état des immeubles dépendant des biens apportés et les vices de toute nature, apparents ou cachés, soit enfin la désignation ou les contenances indiquées, toute erreur dans la désignation et toute différence de contenance en plus ou en moins, s'il en existe, devant faire le profit ou la perte de la société SERTA.

La société SERTA souffrira les servitudes passives, grevant ou pouvant grever les immeubles dont dépendent les biens apportés, sauf à s'en défendre et à profiter de celles actives, s'il en existe, le tout à ses risques et périls, sans recours contre la société G A D et sans que la présente clause puisse donner à qui que ce soit plus de droit qu'il n'en aurait en vertu de titres réguliers non prescrits ou de la loi.

A cet égard, le Gérant de la société G A D déclare que ladite société n'a personnellement créé ni laissé acquérir aucune servitude sur les biens apportés et qu'à sa connaissance, il n'existe aucune servitude sauf celles pouvant résulter des titres de propriété, de la situation naturelle des lieux, de l'urbanisme et de tous titres et pièces, lois et décrets en vigueur.

III - POUR CES APPORTS, LA SOCIETE G A D PREND LES ENGAGEMENTS CI-APRES :

3.1 - La Société Absorbée s'oblige jusqu'à la date de réalisation de la fusion, à poursuivre l'exploitation de son activité, en bon père de famille ou en bon commerçant, et à ne rien faire, ni laisser faire qui puisse avoir pour conséquence d'entraîner sa dépréciation.

De plus, jusqu'à la réalisation définitive de la fusion, la société G A D s'oblige à n'effectuer aucun acte de disposition du patrimoine social de ladite société sur des biens, objets du présent apport, en dehors des opérations sociales courantes, sans accord de la Société Absorbante, et à ne contracter aucun emprunt exceptionnel sans le même accord, de manière à ne pas affecter les valeurs conventionnelles de l'apport sur le fondement desquelles ont été établies les bases financières de l'opération projetée.

3.2 - Elle s'oblige à fournir à la société SERTA, tous les renseignements dont cette dernière pourrait avoir besoin, à lui donner toutes signatures et à lui apporter tous concours utiles pour lui assurer vis-à-vis de quiconque la transmission des biens et droits compris dans les apports et l'entier effet des présentes conventions.

Elle devra, notamment, à première réquisition de la société SERTA, faire établir tous actes complémentaires, réitératifs ou confirmatifs des présents apports et fournir toutes justifications et signatures qui pourraient être nécessaires ultérieurement.

3.3 - Elle s'oblige à remettre et à livrer à la société SERTA aussitôt après la réalisation définitive des présents apports, tous les biens et droits ci-dessus apportés, ainsi que tous titres et documents de toute nature s'y rapportant.

3.4 - Monsieur DELUGIN, en qualité de gérant de la société G A D, s'oblige à faire le nécessaire pour permettre à la société SERTA d'obtenir le transfert à son profit et le maintien aux mêmes conditions après réalisation de la fusion, des prêts accordés à la société G A D.

CHAPITRE IV : CONDITIONS SUSPENSIVES

La présente fusion est soumise aux conditions suspensives suivantes

- Approbation de la fusion par l'associé unique de la société SERTA et de l'augmentation de capital, conséquence de la fusion ,

- Approbation par l'associé unique de la Société Absorbée, du présent projet de fusion.

La réalisation de ces conditions suspensives sera suffisamment établie, vis-à-vis de quiconque, par la remise de copies ou d'extraits certifiés conformes du procès-verbal des délibérations des associés uniques.

La constatation matérielle de la réalisation définitive de la présente fusion pourra avoir lieu par tous autres moyens appropriés.

Faute de réalisation des conditions ci-dessus, le 31 octobre 2010 au plus tard, les présentes seront, sauf prorogation de ce délai, considérées comme nulles et non avenues.

La société G A D se trouvera dissoute de plein droit à l'issue des délibérations de l'associé unique de la société SERTA qui constatera la réalisation de la fusion.

Il ne sera procédé à aucune opération de liquidation du fait de la transmission à la société SERTA de la totalité de l'actif et du passif de la société G A D.

CHAPITRE V : DECLARATIONS GENERALES

La société G A D déclare ·

- Qu'elle n'a jamais été en état de cessation des paiements, n'a jamais fait l'objet d'une procédure de sauvegarde, de conciliation de redressement ou de liquidation judiciaire, n'a jamais fait l'objet d'une procédure collective sous l'empire de la loi du 13 juillet 1967 ou de la loi du 25 janvier 1985 et, de manière générale, qu'elle a la pleine capacité de disposer de ses droits et biens ;

- Qu'elle n'est actuellement, ni susceptible d'être ultérieurement, l'objet d'aucune poursuite pouvant entraver ou interdire l'exercice de son activité ;

- Qu'elle a obtenu toutes les autorisations contractuelles, administratives ou autres qui pourraient être nécessaires pour assurer valablement la transmission des biens apportés, y compris le consentement des bailleurs de locaux loués si celui-ci s'avérait nécessaire ,

- Que les créances et valeurs mobilières apportées, notamment les titres de participation, sont de libre disposition , qu'elles ne sont grevées d'aucun nantissement , que les procédures d'agrément préalable auxquelles pourrait être subordonnée leur transmission à la société SERTA ont été régulièrement entreprises ,

- Qu'elle est propriétaire de son fonds de commerce pour l'avoir créée le 2 janvier 1998.

- Que son patrimoine n'est menacé d'aucune mesure d'expropriation ,

- Que le matériel et autres ne sont grevés d'aucune inscription de privilège de vendeur ou de nantissement, étant entendu que, si une telle inscription se révélait du chef de la Société Absorbée, cette dernière devrait immédiatement en rapporter mainlevée et certificat de radiation à ses frais ,

- Que les biens et droits immobiliers apportés ne sont grevés d'aucun privilège, ni hypothèque ou sûreté réelle, étant entendu que, si une telle inscription se révélait du chef de la Société Absorbée, cette dernière devrait en rapporter mainlevée et certificat de radiation à ses frais.

Toutefois, il est précisé qu'un privilège de prêteur de deniers a été inscrit au profit de la banque CCSO dans le cadre de l'acquisition du terrain sis Lieu-dit Les Deux Poteaux Nord à MERIGNAC (33700), cadastré section EK, n°6, d'une surface de 04ha10a08ca acquis le 3 décembre 2002.

- Que tous les livres de comptabilité qui se réfèrent auxdites années ont fait l'objet d'un inventaire par les parties qui les ont visés ,

- Que la société G A D s'oblige à remettre et à livrer à la société SERTA, aussitôt après la réalisation définitive de la présente fusion, les livres, documents et pièces comptables inventoriés.

CHAPITRE VI : DECLARATIONS FISCALES ET SOCIALES

I - DISPOSITIONS GENERALES

Les représentants des deux sociétés soussignées obligent celles-ci à se conformer à toutes dispositions légales en vigueur en ce qui concerne les déclarations à faire pour le paiement de l'impôt sur les sociétés et de toutes autres taxes résultant de la réalisation définitive de la présente fusion, dans le cadre de ce qui sera dit ci-après.

II- Dispositions plus spécifiques

Pour autant que ces dispositions pourront trouver application

A/ Droits d'enregistrement

La fusion, intervenant entre deux personnes morales passibles de l'impôt sur les sociétés, bénéficiera, de plein droit, des dispositions de l'article 816 du Code général des impôts.

La formalité sera soumise au droit fixe prévu par la loi.

B/ Impôt sur les sociétés

Ainsi qu'il résulte des clauses ci-avant, la fusion prend effet le 1er janvier 2010. En conséquence, les résultats bénéficiaires et déficitaires produits depuis cette date par l'exploitation de la Société Absorbée seront englobés dans les résultats imposables de la Société Absorbante.

Les soussignés, ès-qualités, déclarent soumettre la présente fusion au régime prévu à l'article 210 A du Code général des impôts.

En conséquence, la SERTA s'engage ·

- à reprendre à son passif les provisions dont l'imposition est différée chez la Société Absorbée, ainsi que la réserve spéciale où la Société Absorbée aura porté la provision pour fluctuation des cours en application du sixième alinéa du 5° du 1 de l'article 39 du Code général des impôts ,

- le cas échéant, à inscrire au passif de son bilan la provision pour hausse des prix figurant dans les écritures de la Société Absorbée et qui était afférente aux éléments transférés en distinguant le montant des dotations de chaque exercice et à rattacher ultérieurement ces dotations à ses bénéfices imposables dans les mêmes conditions qu'aurait dû le faire la Société Absorbée ,

- le cas échéant, à reprendre à son passif, si elles ont été constatées par la Société Absorbée, les provisions pour risques afférents aux opérations de crédit à moyen et à long terme ainsi qu'aux crédits à moyen terme résultant de ventes ou de travaux effectués à l'étranger, la provision des entreprises de presse, la provision pour reconstitution de gisements pétroliers et miniers, la provision pour investissements, et la provision pour charges exceptionnelles des entreprises d'assurance et de réassurance ,

- le cas échéant, à se substituer à la Société Absorbée pour la réintégration des résultats dont la prise en compte avait été différée pour l'imposition de cette dernière (article 210 A-3.b. du Code général des impôts) ;

- à calculer les plus-values réalisées ultérieurement à l'occasion de la cession des immobilisations non amortissables reçues en apport d'après la valeur qu'avaient ces biens, du point de vue fiscal, dans les écritures de la Société Absorbée (article 210 A-3.c. du Code général des impôts) ,

- le cas échéant, à porter le montant des plus-values dégagées sur les éléments d'actif non amortissables sur le registre prévu à l'article 54 septies II du Code général des impôts ,

- le cas échéant, à réintégrer, par parts égales, dans ses bénéfices soumis à l'impôt sur les sociétés dans les conditions fixées à l'article 210 A-3.d. du Code général des impôts, les plus-values dégagées lors de l'apport des biens amortissables sur une durée, selon le cas, de 5 ou 15 ans ou sur la durée moyenne pondérée d'amortissement des biens. Toutefois, la cession d'un bien amortissable entraînera l'imposition immédiate de la fraction de la plus-value afférente à ce bien qui n'a pas encore été réintégrée. En contrepartie, les amortissements et les plus-values ultérieurs afférents aux éléments amortissables seront calculés d'après la valeur qui leur a été attribuée lors de l'apport (article 210 A-3.d. du C.G.I.) ,

La Société Absorbante déclare opter pour le régime dérogatoire prévu à l'article 42 septies du Code général des impôts et s'engage à réintégrer dans ses résultats la fraction des subventions d'investissement restant à imposer chez la Société Absorbée dans les conditions prévues à l'article précité.

La Société Absorbante joindra à ses déclarations de résultat l'état prévu à l'article 54 septies du Code général des impôts.

- à inscrire à son bilan les éléments autres que les immobilisations pour la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la Société Absorbée ou, à défaut, à comprendre dans ses résultats de l'exercice de la fusion le profit correspondant à la différence entre la nouvelle valeur de ces éléments et la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de la Société Absorbée ,

- le cas échéant, à se substituer à la Société Absorbée pour l'exécution de l'engagement de conservation pris par cette dernière concernant les titres de participation bénéficiant du régime des sociétés-mères prévu à l'article 145 du Code général des impôts.

C/ Taxe sur la valeur ajoutée

Les soussignés constatent que la présente opération de fusion constitue la transmission sous forme d'apport à une société d'une universalité totale de biens au sens de l'article 257 bis du Code général des impôts issu de l'article 89 de la loi de finances rectificative pour 2005 du 30 décembre 2005. En conséquence, sont dispensés de TVA les apports de marchandises, de biens mobiliers corporels et incorporels d'investissement, d'immeubles et de terrains à bâtir.

Conformément à l'article 257 bis précité, la Société Absorbante continuera la personne de la Société Absorbée et devra, le cas échéant, opérer les régularisations du droit à déduction et les taxations de cessions ou de livraisons à soi-même qui deviendraient exigibles postérieurement à la fusion et qui auraient en principe incombé à la Société Absorbée si elle avait continué à exploiter.

CHAPITRE VII : DISPOSITIONS DIVERSES

I - FORMALITES

La société SERTA remplira, dans les délais légaux, toutes formalités légales de publicité et dépôts légaux relatifs aux apports.

Elle fera son affaire personnelle des déclarations et formalités nécessaires auprès de toutes administrations qu'il appartiendra, pour faire mettre à son nom les biens apportés.

Elle fera également son affaire personnelle, le cas échéant, des significations devant être faites conformément à l'article 1690 du Code civil aux débiteurs des créances apportées.

Elle remplira, d'une manière générale, toutes formalités nécessaires, en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des biens et droits mobiliers à elle apportés.

II - DESISTEMENT

Le représentant de la Société Absorbée déclare désister purement et simplement celle-ci de tous droits de privilège et d'action résolutoire pouvant profiter à ladite société, sur les biens ci-dessus apportés, pour garantir l'exécution des charges et conditions imposées à la Société Absorbante, aux termes du présent acte.

En conséquence, il dispense expressément de prendre inscription au profit de la Société Absorbée pour quelque cause que ce soit.

III - REMISE DE TITRES

Il sera remis à la société SERTA lors de la réalisation définitive de la présente fusion, les originaux des actes constitutifs et modificatifs de la Société Absorbée, ainsi que les livres de comptabilité, les titres de propriété, les attestations relatives aux valeurs mobilières, la justification de la propriété des parts et tous contrats, archives, pièces ou autres documents relatifs aux biens et droits apportés.

IV - FRAIS

Tous les frais, droits et honoraires auxquels donne ouverture la fusion, ainsi que tous ceux qui en seront la suite et la conséquence, seront supportés par la société SERTA.

En outre, la Société Absorbante continuera la personne de la Société Absorbée et devra, si elle réalise des opérations dont la base d'imposition est assise sur la marge en application du e du 1 de l'article 266, de l'article 268 ou de l'article 297 du Code général des impôts, la calculer en retenant au deuxième terme de la différence, le montant qui aurait été celui retenu par la Société Absorbée si elle avait réalisé l'opération.

La Société Absorbante déclare qu'elle demandera le transfert du crédit de TVA déductible existant chez la Société Absorbée, en application de la documentation administrative 3 D-1411, § 73.

D/ Participation des employeurs à l'effort de construction

En application de l'article 163 de l'annexe II du Code général des impôts, la Société Absorbante prendra à sa charge l'obligation d'investir de la Société Absorbée en ce qui concerne les salaires versés par cette dernière depuis le 1er janvier 2010.

En application de l'article 163 de l'annexe II du Code général des impôts, la Société Absorbante déclare reprendre à son compte l'ensemble des droits et obligations de la Société Absorbée concernant l'investissement dans la construction.

E/ Participation des employeurs à la formation professionnelle continue

La Société Absorbante sera subrogée dans tous les droits et obligations de la Société Absorbée, au titre de la participation des employeurs au financement de la formation professionnelle continue.

F/ Participation des salariés aux fruits de l'expansion de l'entreprise

La Société Absorbante s'engage à se substituer aux obligations de la Société Absorbée au regard de la gestion des droits des salariés passés à son service.

A cet effet, elle reprendra au passif de son bilan, s'il y a lieu, la réserve spéciale de participation figurant dans les écritures de la Société Absorbée, ainsi que la provision pour investissement correspondante, retenue pour la fraction de son montant qui, à la date de l'apport, n'aura pas encore reçu l'emploi auquel cette provision est destinée.

Corrélativement, elle bénéficiera de tous droits de la Société Absorbée.

V - ELECTION DE DOMICILE

Pour l'exécution des présentes et leurs suites, et pour toutes significations et notifications, les représentants des sociétés en cause, ès-qualités, élisent domicile en leurs sièges sociaux respectifs.

VI - POUVOIRS

Tous pouvoirs sont dès à présent expressément donnés ·

- aux soussignés, ès-qualités, représentant les sociétés concernées par la fusion, avec faculté d'agir ensemble ou séparément, à l'effet, s'il y avait lieu, de faire le nécessaire au moyen de tous actes complémentaires ou supplétifs ,

- aux porteurs d'originaux ou d'extraits certifiés conformes des présentes et de toutes pièces constatant la réalisation définitive de la fusion, pour exécuter toutes formalités et faire toutes déclarations, significations, tous dépôts, inscriptions, publications et autres ;

- à Maître Jérôme DURON, notaire à Arcachon (33) à l'effet d'établir tous actes complétifs ou rectificatifs d'erreurs ou d'omissions relatives aux parties et aux biens et droits, notamment aux biens immobiliers apportés.

VII - AFFIRMATION DE SINCERITE

Les parties affirment, sous les peines édictées par l'article 1837 du Code général des impôts, que l'acte exprime l'intégralité de la rémunération de l'apport et reconnaissent être informés des sanctions encourues en cas d'inexactitude de cette affirmation.

Fait à SAINT JEAN D'ILLAC
Le 14 septembre 2010

En dix exemplaires
Dont un pour l'enregistrement et un pour être déposé au rang des minutes de Maître Jérôme DURON

Pour la société
SERTA
Guy DELUGIN

Pour la société
G A D
Guy DELUGIN

ANNEXE 1 :
BILAN ET COMPTE DE RESULTATS DE LA SOCIETE APPORTEUSE
AU 31/12/2009

In Extenso

SA SERTA

Etats Financiers

Exercice clos le : 31 Décembre 2009

AVENUE DE BORDEAUX
BP 37
SAINT JEAN D ILLAC
33127 MARTIGNAS/JALLES

Deloitte

In Extenso Bordeaux 19 Boulevard Alfred Daney BP 50241 33028 Bordeaux cedex
Tél 05 57 19 40 00 Fax 05 57 19 40 50

BILAN ACTIF

Euros

	31/12/2009			31/12/2008
	Brut	Amort. dépréciat.	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val. similaire	665	665		
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	111 982		111 982	111 982
Constructions	1 574 483	546 398	1 028 084	1 110 597
Installations techniques, matériel et outillage industriels	12 344	1 221	11 123	
Autres immobilisations corporelles	849	654	195	365
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations	2 498 537		2 498 537	2 498 536
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
	4 198 860	548 938	3 649 922	3 721 479
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	101 205		101 205	29 254
Autres créances	101 431		101 431	184 130
Capital souscrit - appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités				
Charges constatées d'avance (3)	120		120	
	202 756		202 756	213 384
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des emprunts				
Ecarts de conversion Actif				
TOTAL GENERAL	4 401 616	548 938	3 852 678	3 934 863
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

In Extenso

BILAN PASSIF

Euros

	31/12/2009 Net	31/12/2008 Net
CAPITAUX PROPRES		
Capital (dont versé)	88 908	88 908
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecarts de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
Réserves		
- Réserve légale	9 482	9 482
- Réserves statutaires ou contractuelles		
- Réserves réglementées		
- Autres réserves	2 500 395	2 428 002
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	122 320	112 393
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
	2 721 105	**2 638 785**
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Autres fonds propres		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)	1 029 115	1 003 904
Emprunts et dettes financières (3)		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	24 253	151 990
Fournisseurs et comptes rattachés	50 810	19 934
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	27 396	120 251
Autres dettes		
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance (1)		
	1 131 573	**1 296 078**
Ecarts de conversion Passif		
TOTAL GENERAL	**3 852 678**	**3 934 863**
(1) Dont à plus d'un an (a)		*840 662*
(1) Dont à moins d'un an (a)	*1 131 573*	*455 416*
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque	*92 249*	*71 728*
(3) Dont emprunts participatifs		

(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours

COMPTE DE RESULTAT

Euros

	31/12/2009			31/12/2008
	France	Exportation	Total	Total
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)	388 360		388 360	287 275
Production vendue (services)	33 109		33 109	22 086
Chiffre d'affaires net	421 469		421 469	309 361
Production stockée				
Production immobilisée				
Produits nets partiels sur opérations à long terme				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions et transfert de charges				
Autres produits			444	
			421 913	309 361
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stocks				
Achat de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes (a)			39 932	98 755
Impôts, taxes et versements assimilés			60 815	22 086
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			98 891	60 510
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
- Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges			0	
			199 638	181 351
RESULTAT D'EXPLOITATION			222 275	128 010
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers				
De participations (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				1
Reprises sur dépréciations, provisions et tranfert de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
				1
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)			50 312	25 898
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
			50 312	25 898
RESULTAT FINANCIER			-50 312	-25 897
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			171 963	102 113

COMPTE DE RESULTAT (Suite)

Euros

	31/12/2009 Total	31/12/2008 Total
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	1 636	71 940
Sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations, provisions et tranferts de charges		
	1 636	71 940
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	602	15 946
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
	602	15 946
RESULTAT EXCEPTIONNEL	1 034	55 994
Participation des salariés aux résultats		
Impôts sur les bénéfices	50 677	45 714
Total des produits	423 549	381 302
Total des charges	301 229	268 909
BENEFICE OU PERTE	122 320	112 393
(a) Y compris		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier	*11 738*	*54 406*
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs.		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		*2 322*
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

DETAIL DU BILAN ACTIF

Euros

		31/12/2009 Net	31/12/2008 Net	Variation Montant	Variation %
ACTIF IMMOBILISE					
Immobilisations incorporelles					
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val. similaires					
20500000	BREVETS LICENCES LOGICIEL	665,00	665,00		
28050000	AMORT BREVETS	- 665,00	- 665,00		
	Total				
Total immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
21100000	TERRAINS	55 000,00	55 000,00		
21200000	AGENC.AMENAG. DE TERRAINS	56 982,00	56 982,00		
	Total	111 982,00	111 982,00		
Constructions					
21310000	BATIMENTS INDUSTRIELS	861 501,29	858 013,29	3 488,00	0,4
21350000	AAI DES CONSTRUCTIONS	477 589,11	466 089,11	11 500,00	2,5
21400000	CONSTRUCT./ SOL D'AUTRUI	235 392,13	235 392,13		
28131000	AMORT.BATIMENTS	- 119 907,88	- 58 306,78	- 61 601,10	- 105,6
28135000	AMORT.AAI DES CONSTRUCT.	- 191 098,30	- 155 199,05	- 35 899,25	- 23,1
28140000	AMORT.CONSTR/SOL D'AUTRUI	- 235 392,14	- 235 392,14		
	Total	1 028 084,21	1 110 596,56	- 82 512,35	- 7,4
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
21540000	MATERIEL INDUSTRIEL	12 343,75		12 343,75	
28154000	AMORT.MATERIEL INDUSTRIEL	- 1 220,66		- 1 220,66	
	Total	11 123,09		11 123,09	
Autres immobilisations corporelles					
21830000	MATERIEL BUREAU ET INFO.	849,00	849,00		
28183000	AMORT.MAT.BUREAU ET INFO.	- 654,20	- 484,40	- 169,80	- 35,1
	Total	194,80	364,60	- 169,80	- 46,6
Total immobilisations corporelles		1 151 384,10	1 222 943,16	- 71 559,06	- 5,9
Immobilisations financières					
Participations					
26100000	TITRES DE PARTICIPATION	2 498 536,00	2 498 536,00		
26110000	TITRES GAD INDE	1,44		1,44	
	Total	2 498 537,44	2 498 536,00	1,44	0,0
Total immobilisations financières		2 498 537,44	2 498 536,00	1,44	0,0
Total actif immobilisé		3 649 921,54	3 721 479,16	- 71 557,62	- 1,9
ACTIF CIRCULANT					

DETAIL DU BILAN ACTIF

Euros

		31/12/2009	31/12/2008	Variation	
		Net	Net	Montant	%
Créances					
Clients et comptes rattachés					
41100000	CLIENTS	97 922,12	27 065,57	70 856,55	261,8
41810000	CLIENTS PROD.NON ENC.FACT	3 283,20	2 188,80	1 094,40	50,0
	Total	101 205,32	29 254,37	71 950,95	245,9
Autres créances					
44562100	TVA DED / IMMO 19.6 %		31 685,54	- 31 685,54	- 100,0
44566400	TVA DEB ENCAISSEMENT19.6%	4 202,62	15 811,78	- 11 609,16	- 73,4
44567000	CREDIT TVA	1 270,00	28 892,00	- 27 622,00	- 95,6
44570000	TVA COLLECTEE 19.6%	23 046,03		23 046,03	
44586000	TVA/FACT NON PARVENUES	1 438,00	2 037,24	- 599,24	- 29,4
45500000	ASSOCIES COMPTES COURANTS		547,25	- 547,25	- 100,0
46750000	GAD	71 474,41	11 475,85	59 998,56	522,8
46870000	DIVERS PROD. A RECEVOIR		93 680,00	- 93 680,00	- 100,0
	Total	101 431,06	184 129,66	- 82 698,60	- 44,9
Total créances		202 636,38	213 384,03	- 10 747,65	- 5,0
Charges constatées d'avance					
48600000	CHARGES CONSTAT. D'AVANCE	120,00		120,00	
	Total	120,00		120,00	
Total actif circulant		202 756,38	213 384,03	- 10 627,65	- 5,0
TOTAL GENERAL		3 852 677,92	3 934 863,19	- 82 185,27	- 2,1

In Extenso

DETAIL DU BILAN PASSIF

Euros

		31/12/2009 Net	31/12/2008 Net	Variation Montant	Variation %
CAPITAUX PROPRES					
Capital					
10100000	CAPITAL	88 908,27	88 908,27		
	Total	88 908,27	88 908,27		
Réserve légale					
10610000	RESERVE LEGALE	9 482,33	9 482,33		
	Total	9 482,33	9 482,33		
Autres réserves					
10680000	AUTRES RESERVES	2 500 394,52	2 428 001,65	72 392,87	3,0
	Total	2 500 394,52	2 428 001,65	72 392,87	3,0
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		122 319,74	112 392,87	9 926,87	8,8
Total capitaux propres		2 721 104,86	2 638 785,12	82 319,74	3,1
DETTES					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit					
16400000	EMPRUNT BANQUE COURTOIS	122 724,42	173 869,66	- 51 145,24	- 29,4
16450000	EMPRUNTS SOC GENERALE	811 664,92	756 292,78	55 372,14	7,3
16884000	INT.COURUS/EMPRUNTS	1 724,17	381,55	1 342,62	351,9
51211000	BANQUE COURTOIS	24 247,42	30 286,47	- 6 039,05	- 19,9
51215000	SOCIETE GENERALE	68 001,43	41 441,69	26 559,74	64,1
51860000	INTERETS COURUS A PAYER	752,36	1 631,56	- 879,20	- 53,9
	Total	1 029 114,72	1 003 903,71	25 211,01	2,5
Fournisseurs et comptes rattachés					
40100000	FOURNISSEURS	15 475,67	139 558,22	- 124 082,55	- 88,9
40800000	FOURN. FACT.NON PARVENUES	8 777,00	12 431,30	- 3 654,30	- 29,4
	Total	24 252,67	151 989,52	- 127 736,85	- 84,0
Dettes fiscales et sociales					
44400000	IMPOTS SUR LES BENEFICES	4 961,00	8 923,00	- 3 962,00	- 44,4
44572000	TVA COLL 19.6% ENCAISSEME	39 093,47	4 435,33	34 658,14	781,4
44587000	TCA/FACTURES A ETABLIR	538,20	358,80	179,40	50,0
44860000	ETAT CHARGES A PAYER	6 217,00	6 217,00		
	Total	50 809,67	19 934,13	30 875,54	154,9
Autres dettes					
41980000	RRR A ACCORD. AVR A ETABL	20 720,00		20 720,00	
46730000	SERTA ASD		119 672,71	- 119 672,71	- 100,0
46860000	DIVERS CHARGES A PAYER	6 676,00	578,00	6 098,00	1 055,0
	Total	27 396,00	120 250,71	- 92 854,71	- 77,2
Total dettes		1 131 573,06	1 296 078,07	- 164 505,01	- 12,7
TOTAL GENERAL		3 852 677,92	3 934 863,19	- 82 185,27	- 2,1

DETAIL DU COMPTE DE RESULTAT

Euros

		31/12/2009	31/12/2008	Variation	
		Net	Net	Montant	%
CHIFFRE D'AFFAIRES		**421 468,96**	**309 360,96**	**112 108,00**	**36,2**
PRODUITS D'EXPLOITATION					
Production vendue					
Production vendue (biens)					
Production vendue (biens) France					
70100000	VENTES FRANCE	388 359,96	287 274,96	101 085,00	35,2
	Total	**388 359,96**	**287 274,96**	**101 085,00**	**35,2**
Total production vendue (biens)		**388 359,96**	**287 274,96**	**101 085,00**	**35,2**
Production vendue (services)					
Production vendue (services) France					
70600000	PRESTATIONS DE SERVICES	915,00		915,00	
70800000	PRODUITS ACTIVITES ANNEX.	32 194,00	22 086,00	10 108,00	45,8
	Total	**33 109,00**	**22 086,00**	**11 023,00**	**49,9**
Total production vendue (services)		**33 109,00**	**22 086,00**	**11 023,00**	**49,9**
Total production vendue		**421 468,96**	**309 360,96**	**112 108,00**	**36,2**
Autres produits					
75800000	AUTRES PRODUITS DE GEST	444,23		444,23	
	Total	**444,23**		**444,23**	
Produits d'exploitation		**421 913,19**	**309 360,96**	**112 552,23**	**36,4**
CHARGES D'EXPLOITATION					
Autres achats et charges externes					
61250000	CREDIT-BAIL IMMOBILIER	11 738,48	54 406,04	- 42 667,56	- 78,4
61350000	LOCATION MATERIEL		1 150,00	- 1 150,00	- 100,0
61520000	ENTR.REPAR.LOCAUX	13 820,00	5 508,63	8 311,37	150,9
61560000	MAINTENANCE	383,61	290,00	93,61	32,3
61600000	PRIMES D'ASSURANCE	1 722,47	5 997,69	- 4 275,22	- 71,3
61700000	ETUDES ET RECHERCHES		2 440,00	- 2 440,00	- 100,0
62260000	HONORAIRES	4 012,00	24 379,01	- 20 367,01	- 83,5
62270000	FRAIS ACTE ET CONTENTIEUX	74,40	96,85	- 22,45	- 23,2
62380000	PUB.PUBLIC.REL.PUBLIQUES		250,00	- 250,00	- 100,0
62510000	VOYAGES DEPLACEMENTS	4 400,00		4 400,00	
62600000	FRAIS POSTAUX ET TELECOM.		389,52	- 389,52	- 100,0
62700000	SERVICES BANCAIRES ET ASS	2 585,44	3 847,75	- 1 262,31	- 32,8
62800000	FRAIS GESTION/ANNEXES/FRAIS FIXES	1 196,00		1 196,00	
	Total	**39 932,40**	**98 755,49**	**- 58 823,09**	**- 59,6**
Impôts, taxes et versements assimilés					
63511000	TAXE PROFESSIONNELLE	597,00	578,00	19,00	3,3
63512000	TAXES FONCIERES	32 822,00	20 498,00	12 324,00	60,1
63780000	TAXES DIVERSES	27 396,00	1 010,00	26 386,00	2 612,5
	Total	**60 815,00**	**22 086,00**	**38 729,00**	**175,4**

DETAIL DU COMPTE DE RESULTAT

Euros

	31/12/2009 Net	31/12/2008 Net	Variation Montant	Variation %
Dotations amortissements, dépréciations, provisions				
Dotations aux amortissements sur immobilisations				
68100000 DOT.AUX AMORTISSEMENTS	98 890,81	60 509,61	38 381,20	63,4
Total	98 890,81	60 509,61	38 381,20	63,4
Total dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	98 890,81	60 509,61	38 381,20	63,4
Autres charges				
65800000 AUTRES CHARGES DE GESTION	0,01		0,01	
Total	0,01		0,01	
Charges d'exploitation	199 638,22	181 351,10	18 287,12	10,1
RESULTAT D'EXPLOITATION	222 274,97	128 009,86	94 265,11	73,6
PRODUITS FINANCIERS				
Autres intérêts et produits assimilés				
76880000 Ecarts de conversion		0,53	- 0,53	- 100,0
Total		0,53	- 0,53	- 100,0
Produits financiers		0,53	- 0,53	- 100,0
CHARGES FINANCIERES				
Intérêts et charges assimilées				
66110000 INTERETS DES EMPRUNTS	44 534,47	15 868,70	28 665,77	180,6
66150000 INTERETS BANCAIRES	5 777,47	10 028,97	- 4 251,50	- 42,4
66880000 Ecarts de conversion		0,02	- 0,02	- 100,0
Total	50 311,94	25 897,69	24 414,25	94,3
Charges financières	50 311,94	25 897,69	24 414,25	94,3
RESULTAT FINANCIER	- 50 311,94	- 25 897,16	- 24 414,78	- 94,3
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	171 963,03	102 112,70	69 850,33	68,4
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Sur opérations de gestion				
77200000 PROD.EXCEPT/EXERC.ANTER.	1 635,89	71 940,48	- 70 304,59	- 97,7
Total	1 635,89	71 940,48	- 70 304,59	- 97,7
Produits exceptionnels	1 635,89	71 940,48	- 70 304,59	- 97,7
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Sur opérations de gestion				
67100100 CHARGES EXEPTIONNEL	58,00		58,00	
67110000 PENALITES		13 624,00	- 13 624,00	- 100,0
67200000 CHARGES EXPLOIT./EXER.ANT	544,18	2 322,31	- 1 778,13	- 76,6
Total	602,18	15 946,31	- 15 344,13	- 96,2
Charges exceptionnelles	602,18	15 946,31	- 15 344,13	- 96,2
RESULTAT EXCEPTIONNEL	1 033,71	55 994,17	- 54 960,46	- 98,1

DETAIL DU COMPTE DE RESULTAT

Euros

	31/12/2009	31/12/2008	Variation	
	Net	Net	Montant	%
Impôts sur les bénéfices				
69510000 IS 15%	5 718,00	5 718,00		
69510100 IS 33.3%	44 959,00	39 996,00	4 963,00	12,4
Total	50 677,00	45 714,00	4 963,00	10,9
Total des produits	423 549,08	381 301,97	42 247,11	11,1
Total des charges	301 229,34	268 909,10	32 320,24	12,0
BENEFICE OU PERTE	122 319,74	112 392,87	9 926,87	8,8

ANNEXE 2 :
BILAN ET COMPTE DE RESULTATS DE LA SOCIETE APPORTEE
AU 31/12/2009

Extenso

SARL G A D

Etats Financiers

Exercice clos le : 31 Décembre 2009

4195 AV DE BORDEAUX

33127 SAINT JEAN D ILLAC

Deloitte.

In Extenso Bordeaux 19 Boulevard Alfred Daney BP 50241 33028 Bordeaux cedex
Tél 05 57 19 40 00 Fax 05 57 19 40 50

SARL G A D

Exercice clos le : 31 Décembre 2009

BILAN ACTIF

Euros

	31/12/2009			31/12/2008
	Brut	Amort. dépréciat.	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement		49 771	- 49 771	- 49 771
Frais de recherche et développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val. similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles	49 771		49 771	49 771
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains	138 000		138 000	138 000
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	45 115	39 350	5 766	7 009
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations	22 052		22 052	7 607
Créances rattachées à des participations	6 843		6 843	
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	610		610	610
	262 392	89 121	173 271	153 226
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	38 093		38 093	25 834
Autres créances	24 906		24 906	17 858
Capital souscrit - appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	9 557		9 557	2 621
Charges constatées d'avance (3)	10 174		10 174	13 605
	82 729		82 729	59 918
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des emprunts				
Ecarts de conversion Actif				
TOTAL GENERAL	345 121	89 121	256 000	213 144
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

In Extenso

BILAN PASSIF

Euros

	31/12/2009 Net	31/12/2008 Net
CAPITAUX PROPRES		
Capital (dont versé)	7 622	7 622
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecarts de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
Réserves		
- Réserve légale	762	762
- Réserves statutaires ou contractuelles		
- Réserves réglementées		
- Autres réserves		
Report à nouveau	78 554	36 692
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	- 19 644	41 862
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
	67 294	86 939
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Autres fonds propres		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)	51 047	67 302
Emprunts et dettes financières (3)	240	312
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Fournisseurs et comptes rattachés	8 400	7 018
Dettes fiscales et sociales	13 098	10 098
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	115 921	41 476
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance (1)		
	188 706	126 206
Ecarts de conversion Passif		
TOTAL GENERAL	256 000	213 144
(1) Dont à plus d'un an (a)		
(1) Dont à moins d'un an (a)	*188 706*	*126 206*
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque		*1 563*
(3) Dont emprunts participatifs		

(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours

COMPTE DE RESULTAT

Euros

	31/12/2009			31/12/2008
	France	Exportation	Total	Total
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises				
Production vendue (biens)				
Production vendue (services)	254 890		254 890	207 187
Chiffre d'affaires net	254 890		254 890	207 187
Production stockée				
Production immobilisée				
Produits nets partiels sur opérations à long terme				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions et transfert de charges				
Autres produits			26	1
			254 916	207 188
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stocks				
Achat de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes (a)			169 623	173 511
Impôts, taxes et versements assimilés			41 688	19 428
Salaires et traitements			24 073	5 730
Charges sociales			9 443	2 252
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			1 244	1 855
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				
- Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges			1	
			246 072	202 775
RESULTAT D'EXPLOITATION			8 844	4 413
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers				
De participations (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)			21	40
Reprises sur dépréciations, provisions et tranfert de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
			21	40
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)			4 699	6 344
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
			4 699	6 344
RESULTAT FINANCIER			- 4 678	- 6 304
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			4 166	- 1 891

COMPTE DE RESULTAT (Suite)

Euros

	31/12/2009 Total	31/12/2008 Total
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion		91 455
Sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations, provisions et tranferts de charges		
		91 455
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	23 810	46 127
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
	23 810	46 127
RESULTAT EXCEPTIONNEL	- 23 810	45 328
Participation des salariés aux résultats		
Impôts sur les bénéfices		1 575
Total des produits	254 937	298 683
Total des charges	274 581	256 822
BENEFICE OU PERTE	- 19 644	41 862
(a) Y compris		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier	*147 357*	*156 472*
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs.		*91 455*
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		*44 751*
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		

DETAIL DU BILAN ACTIF

Euros

		31/12/2009	31/12/2008	Variation	
		Net	Net	Montant	%
ACTIF IMMOBILISE					
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement					
28000000	AMORT.IMMOB.INCORPORELLES	- 49 771,33	- 49 771,33		
	Total	- 49 771,33	- 49 771,33		
Autres immobilisations incorporelles					
20800000	LOGICIELS	49 771,33	49 771,33		
	Total	49 771,33	49 771,33		
Total immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
21100000	TERRAIN	138 000,00	138 000,00		
	Total	138 000,00	138 000,00		
Autres immobilisations corporelles					
21810000	AAI DIVERS	18 555,00	18 555,00		
21830000	MATERIEL BUREAU ET INFO.	1 696,76	1 696,76		
21832000	MATERIEL BUREAU ET INFO.	15 561,83	15 561,83		
21840000	MOBILIER	9 301,80	9 301,80		
28181000	AMORT.AAI DIVERS	- 12 789,46	- 11 545,61	- 1 243,85	- 10,8
28183000	AMORT.MAT.BUREAU ET INFO.	- 1 696,77	- 1 696,77		
28183200	AMORT.MAT.BUREAU ET INFO.	- 15 561,83	- 15 561,83		
28184000	AMORT.MOBILIER	- 9 301,80	- 9 301,80		
	Total	5 765,53	7 009,38	- 1 243,85	- 17,7
Total immobilisations corporelles		143 765,53	145 009,38	- 1 243,85	- 0,9
Immobilisations financières					
Participations					
26100000	TITRES GAD INDE	14 445,25		14 445,25	
26120000	TITRES SERTA ASD	7 607,21	7 607,21		
	Total	22 052,46	7 607,21	14 445,25	189,9
Créances rattachées à des participations					
26710000	CREANCES RATT.PART.GROUPE	6 843,09		6 843,09	
	Total	6 843,09		6 843,09	
Autres immobilisations financières					
27500000	PARTS BFCC	609,80	609,80		
	Total	609,80	609,80		
Total immobilisations financières		29 505,35	8 217,01	21 288,34	259,1
Total actif immobilisé		173 270,88	153 226,39	20 044,49	13,1
ACTIF CIRCULANT					

DETAIL DU BILAN ACTIF

Euros

		31/12/2009	31/12/2008	Variation	
		Net	Net	Montant	%
Créances					
Clients et comptes rattachés					
41100000	CLIENTS	38 092,60	25 833,60	12 259,00	47,5
	Total	**38 092,60**	**25 833,60**	**12 259,00**	**47,5**
Autres créances					
44566100	TVA DED B&S 19.60%	975,58	1 180,28	- 204,70	- 17,3
44567000	CREDIT DE TVA A REPORTE	12 076,00	5 025,00	7 051,00	140,3
44586000	TCA/FACT. NON PARVENUES	1 014,06	812,53	201,53	24,8
46700000	AUTR.CPTS DEBIT.OU CREDIT	2 376,72	2 376,72		
46870000	DIVERS PROD. A RECEVOIR	8 463,72	8 463,72		
	Total	**24 906,08**	**17 858,25**	**7 047,83**	**39,5**
Total créances		**62 998,68**	**43 691,85**	**19 306,83**	**44,2**
Disponibilités					
51210000	BFCC	2 766,08	2 621,20	144,88	5,5
51230000	CCSO	6 790,63		6 790,63	
	Total	**9 556,71**	**2 621,20**	**6 935,51**	**264,6**
Charges constatées d'avance					
48600000	CHARGES CONSTAT. D'AVANCE	10 173,69	13 605,00	- 3 431,31	- 25,2
	Total	**10 173,69**	**13 605,00**	**- 3 431,31**	**- 25,2**
Total actif circulant		**82 729,08**	**59 918,05**	**22 811,03**	**38,1**
TOTAL GENERAL		**255 999,96**	**213 144,44**	**42 855,52**	**20,1**

DETAIL DU BILAN PASSIF

Euros

		31/12/2009 Net	31/12/2008 Net	Variation Montant	Variation %
CAPITAUX PROPRES					
Capital					
10100000	CAP INDIVIDU OU SOCIAL	7 622,45	7 622,45		
	Total	7 622,45	7 622,45		
Réserve légale					
10610000	RESERVE LEGALE	762,39	762,39		
	Total	762,39	762,39		
Report à nouveau					
11000000	REPORT A NOUVEAU CREDIT.	78 553,76	36 692,22	41 861,54	114,1
	Total	78 553,76	36 692,22	41 861,54	114,1
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		- 19 644,28	41 861,54	- 61 505,82	- 146,9
Total capitaux propres		67 294,32	86 938,60	- 19 644,28	- 22,6
DETTES					
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit					
16400000	EMPRUNT TERRAIN CCSO	50 819,35	65 739,21	- 14 919,86	- 22,7
51230000	CCSO		1 563,24	- 1 563,24	- 100,0
51810000	INTERETS COURUS	227,22		227,22	
	Total	51 046,57	67 302,45	- 16 255,88	- 24,2
Emprunts et dettes financières					
16800000	INTERETS COURUS S/EMPRUNT	240,12	311,73	- 71,61	- 23,0
	Total	240,12	311,73	- 71,61	- 23,0
Fournisseurs et comptes rattachés					
40100000	FOURNISSEURS	2 210,02	2 060,52	149,50	7,3
40800000	FOURN. FACT.NON PARVENUES		4 957,78	- 4 957,78	- 100,0
40810000	FOURN. FACT.NON PARVENUES	6 190,06		6 190,06	
	Total	8 400,08	7 018,30	1 381,78	19,7
Dettes fiscales et sociales					
42100000	REMUNER.DUES AU PERSONNEL	1 523,11	1 500,01	23,10	1,5
42820000	PROV CONGES PAYES	1 070,00		1 070,00	
43100000	URSSAF	2 545,00	2 564,00	- 19,00	- 0,7
43710000	ASSEDIC SUD OUEST	391,61	373,00	18,61	5,0
43730000	CIPS	547,11	545,00	2,11	0,4
43820000	PROV CHARGES SUR CP	428,00		428,00	
44571100	TVA COLLECTEE 19.6%	6 244,94	4 234,50	2 010,44	47,5
44860000	ETAT TAXES A PAYER	348,00	881,00	- 533,00	- 60,5
	Total	13 097,77	10 097,51	3 000,26	29,7
Autres dettes					
46730000	SERTA SA	71 474,41	11 475,85	59 998,56	522,8
46740000	SERTA ASD	44 446,69	30 000,00	14 446,69	48,2
	Total	115 921,10	41 475,85	74 445,25	179,5
Total dettes		188 705,64	126 205,84	62 499,80	49,5

DETAIL DU BILAN PASSIF

Euros

	31/12/2009	31/12/2008	Variation	
	Net	Net	Montant	%
TOTAL GENERAL	255 999,96	213 144,44	42 855,52	20,1

ANNEXE 3 :
ETAT DES PRIVILEGES ET NANTISSEMENTS
DE LA SOCIETE G A D

Greffe du Tribunal de Commerce de BORDEAUX
Palais de la Bourse
33064 BORDEAUX CEDEX
Tél 0556018170
Fax 0556528828

415 310 689 R.C.S. BORDEAUX

Nos références / 9068473 /

Requérant :

CABINET LEXCO
52 RUE THIAC
DUFOUR JEROME
33000 BORDEAUX

Etat relatif aux inscriptions des privilèges et publications

Sur : G A D (06001656)
Adresse demandée: 4195 AV DE BORDEAUX 33127 SAINT JEAN D'ILLAC (FRANCE)
Numéro d'identification: 415 310 689 R.C.S. BORDEAUX

Privilège(s) du Trésor — fichier à jour au 29/06/2010
NEANT

Privilège(s) sécurité sociale, régimes complémentaires — fichier à jour au 29/06/2010
NEANT

Opération(s) de crédit-bail en matière mobilière — fichier à jour au 29/06/2010
NEANT

Publicité(s) de contrats de location — fichier à jour au 29/06/2010
NEANT

Publicité(s) de clauses de réserve de propriété — fichier à jour au 29/06/2010
NEANT

Privilège(s) de vendeur et action résolutoire — fichier à jour au 29/06/2010
NEANT

Nantissement(s) de l'outillage, matériel et équipement — fichier à jour au 29/06/2010
NEANT

Protêt(s) — fichier à jour au 29/06/2010
NEANT

Privilège(s) de l'Office français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII) — fichier à jour au 29/06/2010
NEANT

Prêt(s) et délais — fichier à jour au 29/06/2010
NEANT

Déclaration(s) de créances — fichier à jour au 29/06/2010
NEANT
Cet état révèle les seules inscriptions de déclarations de créances inscrites au greffe à partir du 19/01/1998.

Bien(s) inaliénable(s) — fichier à jour au 29/06/2010
NEANT
Cet état ne révèle que les inscriptions ayant pu être prises depuis le 05/01/1998. Pour la période antérieure, l'état n'est

Toute reproduction du présent extrait est sans valeur. L'original délivré par le greffe du tribunal de commerce est établi sur papier tramé

Greffe du Tribunal de Commerce de BORDEAUX
Palais de la Bourse
33064 BORDEAUX CEDEX
Tél 0556018170
Fax 0556528828

415 310 689 R.C.S. BORDEAUX

Nos références / 9068473 /

Etat relatif aux inscriptions des privilèges et publications

pas disponible.

Warrant(s) (hôtelier, pétrolier, industriel ou agricole) fichier à jour au 29/06/2010

NEANT

Gage des stocks fichier à jour au 29/06/2010

NEANT

Nantissement(s) du fonds de commerce fichier à jour au 29/06/2010

NEANT

Il peut exister des inscriptions de nantissement judiciaire, se reporter à l'état des inscriptions de cette catégorie. S'il s'agit d'un fonds artisanal, se reporter à l'état des nantissements concernant ce type de fonds.

Nantissement(s) judiciaires(s) fichier à jour au 29/06/2010

NEANT

Il peut exister des inscriptions de nantissement judiciaire confondues avec les nantissements du fonds de commerce (non judiciaire), se reporter à la rubrique des inscriptions de cette catégorie.

Nantissement(s) du fonds artisanal fichier à jour au 29/06/2010

NEANT

Il peut exister des inscriptions de nantissement de fonds artisanaux confondues avec les nantissements du fonds de commerce (non judiciaire), se reporter à la rubrique des inscriptions de cette catégorie.

Etat conforme aux registres du Greffe, délivré à BORDEAUX, le 30 Juin 2010 sur 2 pages

Le Greffier,

Fin de l'état

Toute reproduction du présent extrait est sans valeur. L'original délivré par le greffe du tribunal de commerce est établi sur papier tramé.